

RGPD : Les changements apportés sur les noms de domaines

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 vous informe		RGPD : Les changements apportés sur les noms de domaines			

Le RGPD comporte de nombreuses mesures servant de référence pour les années à venir. C'est pourquoi il est très long. Il nous est alors impossible de vous détailler chaque condition une par une. Toutefois, nous pouvons vous évoquer quelques points principaux auxquels les entreprises devront se conformer. Parmi les changements importants apportés par le RGPD, le nom des domaines constitue l'élément le plus concerné.

Quand une entreprise possède de nombreux noms de domaine, elle est répertoriée dans l'annuaire des noms de domaine très connu sous le terme « Whois ». Ce registre a pour but d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées par un nom de domaine, de connaître sa disponibilité et l'identité de la personne à qui il peut appartenir. Alors, au moment de l'enregistrement de votre nom de domaine, certaines de vos données privées seront diffusées en libre accès sur l'annuaire Whois.

Auparavant, les hébergeurs proposaient une **option Whois Anonyme**. Mais cette alternative n'est plus optionnelle depuis la mise en application du RGPD. Elle devient obligatoire. En effet, le RGPD mise sur l'anonymisation des données personnelles du représentant légal de l'entreprise afin de limiter tout désagrément y afférent. Alors, il est impératif d'utiliser une pseudonymisation qui va permettre de camoufler les données confidentielles. Le principe de ce camouflage consiste à remplacer la valeur donnée par une valeur fictive mais compréhensible...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Les changements apportés par la nouvelle loi RGPD sur les noms de domaines*